

## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS PELUCHE XXL AVEC TIRAGE AU SORT

### MAI 2026 – CAP ANIMAL MÂCON

#### Article 1 – Organisation

La société **Cap Animal Mâcon**, (SARL Animalerie de Mâcon) dont le siège est situé au 224 boulevard Général de Gaulle à Mâcon, 71000 Mâcon, organise un **tirage au sort**, du **15 mai au 15 juin 2026**, selon les modalités décrites ci-dessous. Ce tirage au sort est exclusivement organisé au sein du magasin **Cap Animal Mâcon**.

#### Article 2 – Conditions de participation

Le jeu concours avec tirage au sort est ouvert à toute personne physique majeure résidant dans la zone de chalandise du magasin Cap Animal Mâcon, pour tout achat d'une peluche (Ours à 9,99€ ou Léopard à 13.99€) effectué en magasin.

La participation au tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve ni condition.

#### Article 3 – Modalités de participation et déroulement du tirage au sort

1. Tout client réalisant un achat d'une peluche Ours (à 9,99€) ou Léopard (à 13.99€) au magasin peut demander un coupon de participation à compléter sur place afin de valider son inscription au tirage au sort. Chaque achat effectué donne droit à une participation et augmente ainsi les chances de gagner.
2. Le tirage au sort sera filmé et effectué le 16 juin au sein du magasin. Le gagnant seront contactés ultérieurement afin de leur préciser les modalités de remise du lot.

#### Article 4 – Désignation des gagnants et dotation

Le gagnant est déterminé au hasard par tirage au sort dans une urne.

#### Récompenses

Le lot à gagner est une peluche Léopard XXL d'une valeur de 99.90€.

Le lot n'est ni échangeable ni remboursable.

#### Article 5 – Responsabilités

Cap Animal Mâcon ne saurait être tenu responsable en cas de :

- Perte de données, retards ou erreurs d'envoi des participations.

#### Article 6 – Données personnelles

Les informations recueillies (nom, prénom, numéro de téléphone, emails) sont nécessaires à la gestion du tirage au sort et au contact du gagnant.

Elles ne seront ni vendues ni transmises à des tiers.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un **droit d'accès, de rectification et de suppression** de ses données personnelles, sur simple demande adressée à [macon@capanimal.fr](mailto:macon@capanimal.fr)



### **Article 7 – Acceptation du règlement**

La participation au tirage au sort implique l'**acceptation pleine et entière du présent règlement**. Le règlement complet est disponible sur simple demande à l'adresse e-mail du magasin ou en caisse.

### **Article 8 – Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera soumis au jugement des tribunaux compétents.

### **Article 11 – Annulation ou modification**

Cap Animal Mâcon se réserve le droit de **modifier, prolonger, écourter ou annuler** le tirage au sort pour toute raison indépendante de sa volonté (cas de force majeure, problèmes techniques, etc.), sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.